Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CORSE

LUNDI 30 NOVEMBRE 2020

CONSULTATION A DISTANCE PAR VOIE DEMATERIALISEE
prévue par l'article D711-71-1 du code de commerce
et l'article 2.1.4.1 du Règlement Intérieur de la CCI de Corse

DELIBERATION	**N°09/30-11-2020/254**

Nombre total de Membres Elus Titulaires	:	**40**
Nombre de Membres Elus Titulaires en exercice	:	**35**
Quorum	:	**18**
Nombre de Membres Elus Titulaires ayant pris part au vote	:	**28**
Nombre de Membres Elus Titulaires ayant donné pouvoir	:	**4**
Nombre de votants	:	**32**
Adoption	:	**32**

Membres Elus Titulaires ayant pris part au vote : Mmes, MM.
ALBERTINI Paola, BRACCONI Aurélia, CASTELLI Jean-François, CECCALDI Brigitte, CESARINI Léna, CROS Jessica, DELOVO Cosima Sandra, DOMINICI Jean, FRANCISCI Emilie, FRASSATI Jeanne, GIOVANNI Auguste, GOFFI Karina, LARRIEU Anne-Marie, LEONETTI Paul, MARCAGGI Paul, MASSA Paule François, MICHELI Virginie, NEGRETTI Pierre, NICOLAI Don François, NUNZI Antoinette, NURY VOLPI Nathalie, ORSINI Pierre, PAOLI Jean-François, SIMONI PIACENTINI Céline, TABERNER Vanessa, TROJANI Paul, VENTURINI Stefanu, VOILLEMIER Simone.

Membres Elus Titulaires ayant donné pouvoir : Mmes, MM.
HUGUET Christiane à MASSA Paule-Françoise, IENCO Michel à DOMINICI Jean, OTTAVI Antoine à GIOVANNI Auguste, POGGI Joëlle à CASTELLI Jean-François

OBJET :
Délégation de Signature du Président et du Trésorier de la CCI de Corse en matière de Régies

Vu l'article R.711-68 du Code de Commerce, selon lequel « les Compagnies Consulaires […] adoptent un règlement intérieur relatif à leur organisation et à leur fonctionnement, qui fixe, entre dispositions, les conditions dans lesquelles le Président et le Trésorier peuvent déléguer leur signature à d'autres membres élus et, le cas échéant, au Directeur Général ou, sur sa proposition, à d'autres agents permanents de la Chambre » ;

Vu l'article 1.5 de la Circulaire n°1111 du 30 mars 1992 fixant les règles budgétaires et comptables applicables à l'ACFCI, aux CCI et aux groupements interconsulaires ;

Vu le Règlement Intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse et ses annexes ;

Sur proposition du Directeur Général ;

Le Président et le Trésorier délèguent leur signature selon les modalités suivantes :

…/…

MATIERES BUDGETAIRES, COMPTABLES ET FINANCIERES

OBJET	***TITULAIRE***	***LIMITE***
Régies d'avances *Régies de recettes*	*Cf. Tableau annexé*	

La présente délégation de signature s'exerce, selon les modalités précisées, pour une durée au plus égale à celle de la mandature.

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse se prononce en faveur de la mise à jour du tableau de délégation de signature en matière de régies, tel que ci-annexé.

Ce document sera annexé au Règlement Intérieur de la CCI après information de l'Assemblée Générale, et sera porté à la connaissance du personnel de la CCI de Corse par circulaire diffusée sur l'Intranet.

Bastia, le 30 novembre 2020

Le Président,

Jean DOMINICI